

<p>2 novembre 2020</p>	<p>Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 2 novembre 2020 à 19h.</p> <p>Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture, Pierre Auger, Normand Paquin et la conseillère madame Brigitte Nadeau</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p> <p><u>Ouverture de la séance ordinaire</u></p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h00.</p>
<p>2020-11-242</p>	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;</p> <p>Il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p>QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2020-11-243</p>	<p><u>Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 octobre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseil, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau, et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
	<p><u>Période de questions :</u></p> <p>✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.</p>

	<p><u>Rapport des comités et autres informations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ MADA / Politique dans les temps ✓ PFM ✓ Comité des loisirs / Nouvelle personne impliquée ✓ Fête du Québec / 2021 voir pour possibilité au Trois-Lacs
2020-11-244	<p><u>Consignation de la correspondance</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mini-Scribe ✓ Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation : lettre d’aide financière COVID ✓ Moisson Mauricie/Centre -du-Québec ✓ Sûreté du Québec, poste de la MRC d’Arthabaska ✓ Association pulmonaire du Québec : Villes et municipalités contre le radon ✓ Ministère de la Sécurité publique : versement d’un paiement partiel ✓ Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation : protocole d’entente à signer ✓ UPA : lettre de présentation de projet
2020-11-245	<p><u>Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année une déclaration des intérêts pécuniaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont tous été remises à la directrice générale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Cloutier, appuyé par le conseiller Charles Luneau, que la directrice générale transmette sa déclaration au Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH).</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-246	<p><u>Calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en <u>fixant le jour et l’heure du début de chacune;</u></p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2021 et qu’elles se</p>

tiendront à **19 h.** aux jours et dates ci-dessous :

QUE les séances se tiendront au Pavillon Municipal au 1465 rue Principale;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2021	2021
Atelier de travail	Séance du conseil
19 h	19 h
Mardi 5 janvier 2021	Lundi 11 janvier 2021
Lundi 25 janvier 2021	Lundi 1 février 2021
Lundi 22 février 2021	Lundi 1 mars 2021
Lundi 29 mars 2021	Mardi 5 avril 2021
Lundi 26 avril 2021	Lundi 3 mai 2021
Lundi 31 mai 2021	Lundi 7 juin 2021
Lundi 28 juin 2021	Lundi 5 juillet 2021
Lundi 2 août 2021	Lundi 9 août 2021
Lundi 30 août 2021	Mardi 7 septembre 2021
Lundi 27 septembre 2021	Lundi 4 octobre 2021
Lundi 25 octobre 2021	Lundi 1 novembre 2021
Lundi 29 novembre 2021	Lundi 6 décembre 2021

ADOPTÉE.

2020-11-247

Dépôt des dates des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QU'il y a eu le dépôt des dates des séances du conseil et du comité administratifs de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu de prendre acte de ce dépôt.

QUE le calendrier soit affiché aux deux endroits prescrit par la Municipalité.

ADOPTÉE.

2020-11-248

Responsabilité des élus pour 2021

SUR PROPOSITION de la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin, et unanimement résolu de distribuer les comités suivants sous la responsabilité des personnes ou conseillers ci-dessous :

Accueil : *Brigitte Nadeau*

Bibliothèque : *Chantal Vandebrooke*

Budget : *Marco Couture*

: *Mario Nolin*

: *Charles Luneau (substitut)*

CCU : *Marco Couture*

	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Alain Groleau</i> : <i>Pierre Boisvert</i> : <i>Pierre Lenoir</i> : <i>Ginette Denis</i> : <i>Valérie Gagné, inspectrice en environ-</i>
<i>nement et bâtiment</i>	
	: <i>Anouk Wilsey, directrice générale et se-</i>
<i>crétaire-trés.</i>	
Comité famille et enfants :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Pierre Auger</i> : <i>Guylaine Breton</i> : <i>Annie Gauthier</i> : <i>Guylaine Vincent</i> : <i>Membres du Comité des loisirs</i> : <i>Anouk Wilsey, directrice générale et sec-</i>
	<i>trés.</i>
Corporation Rivière Nicolet :	<i>Brigitte Na-</i>
<i>deau</i>	
Embellissement :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Annie Gauthier</i> : <i>Marco Couture</i>
Environnement :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Alain Groleau</i> : <i>Brigitte Nadeau</i>
Activités municipales ponctuelles incluant	
La Fête nationale :	<i>Normand Paquin</i>
Incendie :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Mario Nolin</i> : <i>Charles Luneau</i>
Loisirs et culture :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Danielle Rochon</i> : <i>Pierre Lenoir</i> : <i>Normand Paquin</i> : <i>Roger Poitras</i>
Matières résiduelles	
(Comité enfouissement) et :	<i>Charles Luneau</i>
Régie (RIÉMR) :	<i>Normand Paquin (substitut)</i>
<i>LES</i>	
MRC d'Arthabaska	
(substitut) :	<i>Marco Couture</i>
Municar – Rouli-Bus :	<i>Brigitte Nadeau</i>
Partenaire 12-18 :	<i>Pierre Auger</i>
Petit journal :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Direction générale adjointe</i> : <i>Marielle Gagnon</i>
Réseau « eau » :	<i>Tous les membres du conseil</i>
RIRPTL	
(Régie de l'eau) :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Alain Groleau</i> : <i>Mario Nolin : d'office le maire</i>
Responsable des questions familles (RQF) :	<i>Pierre Auger</i>
Responsable des questions des aînés (es) (MADA) :	<i>Normand Paquin</i>
Sécurité civile :	<ul style="list-style-type: none"> : <i>Mario Nolin</i> : <i>Brigitte Nadeau</i> : <i>Alain Groleau</i> : <i>Normand Marchand</i> : <i>Normand Paquin</i>

	<p style="text-align: center;"><i>Yvon Breault</i> <i>Anouk Wilsey, coordonnatrice</i></p> <p>CNESST Santé et Sécurité au travail : <i>Pierre Auger</i> : <i>Brigitte Nadeau</i></p> <p>Voirie : <i>Charles Luneau</i> : <i>Pierre Auger</i> : <i>Mario Nolin</i></p> <p>Pro-maire 2021 : janvier - février 2021: <i>Alain Groleau (siège # 1)</i> mars - avril 2021 : <i>Charles Luneau (siège #2)</i> mai - juin 2021 : <i>Marco Couture (siège # 3)</i> juillet - août 2021 : <i>Pierre Auger (siège # 4)</i> septembre - octobre 2021: <i>Brigitte Nadeau (siège # 5)</i> novembre – décembre 2021: <i>Normand Paquin (siège#6)</i></p>
2020-11-249	<p><u>Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE pendant la période des Fêtes le bureau municipal est fermé;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau, il est unanimement résolu:</p> <p>QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-250	<p><u>Autorisation de la signature du protocole dans le cadre du programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau</u></p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Nadeau, appuyée par Charles Luneau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le maire, M. Mario Nolin, soit mandaté pour signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-251	<p><u>Règlement 2020-194 Règlement relatif à l'installation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est dans l'intérêt de sa population que puisse être autorisée sur son territoire l'installation de système de traitement tertiaire avec désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, notamment entretenir tout sys-</p>

	<p>tème de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement ;</i></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'application du <i>Règlement sur l'Évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;</i> ci-après nommé « le Règlement » ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE qu'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement, une municipalité locale doit, lorsqu'elle permet l'installation sur son territoire de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, effectuer l'entretien de tels systèmes ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) la Municipalité peut, par règlement prévoir que tout ou partie des services qu'elle offre sont financés au moyen d'un mode de tarification ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'article 95 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou tout appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la Municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable » ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur son territoire à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, et ce, en conformité avec les exigences du Règlement ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Marco Couture à la séance du conseil de la municipalité Saint-Rémi-de-Tingwick tenue le 2 octobre 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les élus renoncent à la lecture complète du règlement 2020-194 puisqu'ils en ont reçu copie dans les délais prévus au Code municipal du Québec ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Pierre Auger, appuyé par Normand Paquin et unanimement résolu que le règlement 2020-194 soit adopté et qu'il soit décrété</p> <p>QUE le conseil adopte le règlement 2020-194 Règlement relatif à l'installation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-252	<p><u>Demande au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) de revoir la Zone inondable (ZIS) Saint-Rémi-de-Tingwick</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick est considérée en zone d'intervention spéciale (ZIS) depuis juillet 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick aimerait revoir avec les instances la possibilité d'être retiré de cette zone;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait pouvoir avoir un nouveau cadre normatif du gouvernement du Québec pour permettre la reconstruction et construction dans cette zone pour la vitalité de la municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de grands courants et que des municipalités autour du lac ne sont pas en ZIS;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Luneau, appuyé par Alain Groleau et unanimement résolu que :</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit retiré de la zone d'intervention spéciale.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-253	<p><u>Dépôt et adoption du rapport des événements de la gestion de l'eau-aqueduc-Trois-Lacs pour octobre 2020</u></p> <p>Il est proposé par la conseillère Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu que le conseil a reçu les rapports d'évènements de la gestion de l'eau- aqueduc Trois-Lacs du mois octobre 2020.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-254	<p><u>Augmentation des coûts du traitement des matières recyclables</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'entité Gesterra est un partenariat public-privé que la MRC d'Arthabaska a conclu pour effectuer la gestion des matières résiduelles ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été informée qu'une augmentation majeure était à prévoir à partir de 2021 pour les coûts de traitement des matières recyclables ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick se questionne concernant les analyses et les orientations prises par Gesterra, en priori la charge fiscale des contribuables pour les prochaines années, l'achat d'un deuxième centre de tri, l'exactitude du volume utilisé pour établir une tarification aux municipalités, etc.;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick est en désaccord de l'orientation envisagée par Gesterra concernant la gestion et la tarification des matières recyclables ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil municipal informe sa population et les futurs élus de sa municipalité de ses interrogations et ses craintes concernant la gestion et la tarification des matières recyclables dans les prochaines années.</p> <p>ADOPTÉE.</p>

2020-11-255	<p><u>Déneigeur 2 pour saison 2020-2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christophe Boucher a avisé la municipalité à l'effet qu'il ne sera pas disponible pour occuper le poste de deuxième employé au niveau du déneigement pour la saison 2020-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE M. Guy Perreault a proposé ses services pour occuper le poste de deuxième employé au niveau du déneigement de 17 à 5h ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil retient les services de Monsieur Guy Perreault pour la période hivernale 2020-2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-256	<p><u>Marché de Noël</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID 19 interdit les rassemblements;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin, et unanimement résolu</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick annule la tenue du Marché de Noël pour 2020.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-257	<p><u>Résolution pour dépôt de projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) – Filet surface de jeu</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) afin de munir la surface de jeu d'un filet protecteur ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera faite au Fonds des régions et ruralité (FRR) pour une montant de 4642,02\$ pour un total de 6631,45\$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Luneau, appuyé par Normand Paquin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Anouk Wilsey, à déposer et à signer tous les documents inhérents à ce projet.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-258	<p><u>Acceptation bilan incendie Asbestos</u></p> <p>Il est proposé par Charles Luneau, appuyé par Normand Paquin et unanimement résolu d'accepter le bilan incendie Asbestos-2019, tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
2020-11-259	<p><u>Acceptation des dépenses</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 72 180.56\$.</p> <p>QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et qui en font la demande.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-260	<p><u>Dépôt des états comparatifs 3ieme trimestre</u></p> <p>Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020.</p>
2020-11-261	<p><u>Vérificateur – comptable</u></p> <p>Il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par Marco Couture et unanimement résolu que le contrat de RDL soit renouvelé pour un (1) an, pour l'année 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-262	<p><u>Remboursement CDE 2019-2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la CDE a un budget approuvé 2020 pour leurs activités;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçus les dépenses de la CDE;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Normand Paquin appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité que le montant de 566,50\$ leur soit retourné pour couvrir les frais de 2020.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2020-11-263	<p><u>Moisson Mauricie/Centre du Québec</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Moisson Mauricie/ Centre -du Québec afin de financer les actions pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Charles Luneau appuyée par le conseiller Normand Paquin et résolu à l'unanimité que le montant de 26.88\$, tel que demander, leur soit envoyé.</p> <p>ADOPTÉE</p>
	<p><u>Période de questions :</u></p> <p>✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.</p>

<p>2020-11-264</p>	<p><u>Levée de la séance ordinaire</u></p> <p>À 19h32, le conseiller Normand Paquin, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau, proposent la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p>
	<p>Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions : 2020-11-259 et 2020-11-262</p> <p>EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2e jour de novembre de l'an deux mille vingt.</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
	<p>Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p>
	